



OBJECTIF(S)

- Se familiariser avec les nouveautés légales et réglementaires applicables en copropriété actuellement et dans le futur immédiat
- Savoir répondre aux copropriétaires sur leurs questions patrimoniales concernant les interdictions de louer et d'augmenter les loyers
- Utiliser tous les nouveaux ressorts pour amener les copropriétaires aux travaux et aux honoraires nouveaux
- Explorer l'avenir des cabinets immobiliers

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Expérience immobilière minimum en cabinet ou entreprises

Prérequis : Managers immobiliers, syndics de copropriété, transactionnaires, gestionnaires et leurs collaborateurs

PROGRAMME

I - NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES DEPUIS LA LOI ELAN

- Rappel succinct de la réforme institué par la loi ELAN de 2018. Que retenir d'essentiel avec du recul ?
- Résumé de la loi CLIMAT de 2021 : comment l'expliquer aux clients
- Comment sortir les copropriétaires des interdictions de louer ou augmenter les loyers des passoires énergétiques G, F, E ?
- Apport de la loi 3 DS de 2022
- Tous les Décrets post ELAN

II - L'AVENIR DU MÉTIER DE SYNDIC

- Comment expliquer simplement aux clients les nouveaux outils DPE COLLECTIF, DTG, PPT, CPE, FONDS TRAVAUX : Comment les articuler ?
- Quel nouveau rôle et quels honoraires nouveaux ?
- Comment mieux traiter le patrimoine de tous que constitue la copropriété
- L'ingénierie financière nouvelle du syndic : S'y retrouver dans les aides et financements de travaux
- Le calcul du retour sur investissement des éléments d'équipement
- Comment les syndics font-ils à l'étranger ? Peut-on s'en inspirer ?
- Peut-on utiliser l'intelligence artificielle ?
- Comment utiliser le « BIM COPRO » ou la maquette 3D du bâtiment ?

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Avocat spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

III - FORCES ET FAIBLESSES DU SYNDIC

- Les connaître d'après les Instituts de sondage
- Résumer l'étude du PUCA de décembre 2023 sur les syndics et en tirer les conséquences
- Comment s'y retrouver dans les méandres de MA PRIM'RENOV ?
- Gérer ou non les aides individuelles de copropriétaires après les aides collectives de la copropriété (dossiers ANAH et autres) ?
- Connaître les principales pathologies et leur terminologie

IV - PRINCIPALES JURISPRUDENCES EN COPROPRIÉTÉ DEPUIS 5 ANS :

- Jeu de rôle avec les participants pour constituer un « Tribunal de la copropriété » et délibérer sur les affaires présentées qui ont été jugées par les Tribunaux et Cours



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap